

COMMUNE DE SAINT-GILLES
M. Th. Van Campenhout
Echevin de l'Urbanisme
Place M. Van Meenen, 39
1060 BRUXELLES

V/Réf : pu 1543 2016-104
N/Réf. : GM/AH/SGL-2.389/s.600_CT
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : SAINT-GILLES. Rue de Parme, 52. Demande de permis d'urbanisme portant sur la modification du volume de toiture. Avis de la CRMS

En réponse à votre courrier du 24/01/2017 sous référence, réceptionné le 26/01/2017, le dossier mentionné sous rubrique a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 22/02/2017.

La demande concerne une maison bourgeoise bruxelloise traditionnelle réalisée vers 1886, située en face de la maison Pelgrims et du parc Pierre Paulus, classés comme monument et comme site par arrêtés du 21/06/2001 et du 17/04/1997, et comprise dans leurs zones de protection. Le projet vise la rénovation du logement triplex aménagé au troisième étage et sous combles. Il implique notamment une extension du volume arrière de la toiture ainsi que la création de plusieurs ouvertures dans le versant de toiture avant.

Le projet ne porte pas atteinte aux biens classés situés à proximité directe et n'aura que peu d'impact sur leurs zones de protection. La CRMS ne formule dès lors pas de remarques particulières sur le parti de la rénovation et recommande de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur.

Cependant, l'installation de trois rangées de 'velux' superposées aux lucarnes élargies, est fortement découragée. Afin de préserver les perspectives sur et depuis les biens classés situés en vis-à-vis, le nombre de jours créés dans le versant avant de la toiture devra être significativement diminué. Ceci semble tout à fait envisageable puisque certains espaces concernés seraient déjà éclairés par les fenêtres existantes en façade avant ; dans l'autre cas, on envisage deux velux superposés pour éclairer une pièce assez exiguë.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation de conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. B.D.U. - D.M.S. : Mme M. Kreutz
B.D.U.. - D.U. : Mme Fl. Vanderbecq